



3^{ème} programme d'investissements d'avenir : lancement de deux nouveaux appels à projets dans le Grand Est *Be Est Innovation d'Avenir*

Lilla Mérabet, Vice-Présidente de la Région Grand Est en charge de la compétitivité, du numérique et de la filière d'excellence, **Blaise Gourtay**, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes de la préfecture de la région Grand Est, et **Bernard Nicaise**, Directeur du réseau Grand Est de Bpifrance, ont lancé deux appels à projet dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir (PIA 3), ce mardi 19 décembre 2017 à l'entreprise Dreampath Diagnostics à Strasbourg. Ils ont été accueillis par **Pablo Jordan-Navas**, dirigeant de la société, consacrée à la dématérialisation de données médicales.

Dans le cadre du volet régional du PIA 3 doté de 500 millions d'euros pour l'ensemble des Régions, sur un total de 10 milliards d'euros, la Région Grand Est et l'Etat mobilisent près de **31,2 millions d'euros** pour financer les projets d'entreprises innovantes, à travers deux appels à projet : **Be Est Projets d'Avenir (pour les projets d'innovation)** et **Be Est Filières d'Avenir (pour les projets d'accompagnement et de transformation des filières)**. Mis en œuvre par Bpifrance, ils sont accessibles aux porteurs de projets dès aujourd'hui sur le site www.innovationavenir.grandest.fr

Cette initiative vient dans la continuité du **Partenariat régional d'innovation**, lancé en juillet 2015 et qui a soutenu au total **108 projets d'entreprises** pour un montant total de **25 millions d'euros**. Ce programme expérimental, géré par Bpifrance, était doté à parité par la Région et par l'État dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir. Les nouveaux appels à projets *Be Est Projets d'Avenir* et *Be Est Filières d'Avenir* dans le cadre du programme *Be Est Innovation d'Avenir* capitalisent sur cette expérimentation, au profit de l'innovation des PME et des filières du Grand Est.

➤ **Be Est Projets d'Avenir**

Il s'agit, à travers cette action, d'**accélérer l'émergence et le développement d'entreprises leader dans leur domaine**, créatrices d'activités et d'emplois à forte valeur ajoutée. Destiné aux PME localisées dans le Grand Est, cet appel à projets vise à accompagner les projets individuels les plus innovants et les plus ambitieux du territoire. Le développement et la mise au point d'une innovation seront ainsi soutenus par le biais de subventions et d'avances remboursables, aux perspectives concrètes de commercialisation. Le montant de l'aide attribuée s'élèvera **entre 100 000 € et 500 000 €**.

Les projets retenus devront s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- les matériaux, procédés, technologies de production en lien avec l'industrie du futur,
- les agro-ressources (dont les industries agroalimentaires),
- la santé incluant les biotechnologies, les technologies médicales, la e-santé, les matériaux pour la santé et la silver économie,
- le bâtiment durable,
- la mobilité durable, l'intermodalité, la logistique et les transports (y compris aéronautique et automobile),
- l'eau (actions en faveur de l'amélioration durable de l'eau sous toutes ses formes).



Ils pourront également relever de thématiques émergentes d'intérêt régional identifiées dans le SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), parmi lesquelles le numérique, l'énergie, la forge, la fonderie, l'architecture et le bois.

Les projets seront instruits au fur et à mesure par Bpifrance et sélectionnés par un comité de sélection régional composé d'un représentant de l'Etat, d'un représentant de la Région, et d'un représentant de Bpifrance. **L'appel à projets est ouvert à partir d'aujourd'hui jusqu'à épuisement des crédits.**

➤ **Be Est Filières d'Avenir**

L'objectif de ce projet est de **renforcer la compétitivité des filières stratégiques** en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures de recherche partagés, l'échange de données et d'informations, le partage des visions technologiques et de marché ainsi que l'initiation de démarches commerciales partagées.

Les projets soutenus devront démontrer un apport concret et déterminant à une filière industrielle et à sa structuration, en **bénéficiant notamment à plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire indépendantes (ETI) issues de cette filière**. Ils devront également s'inscrire dans les mêmes thématiques citées préalablement dans l'axe Be EsT Projets d'avenir (cf. page 1). Ils pourront notamment prendre la forme de création d'unités industrielles partagées, de mise en commun de compétences techniques ou de mise en place d'outils collaboratifs.

Afin d'assurer une bonne articulation avec le dispositif national équivalent, l'action Filières d'avenir se limite aux projets dont l'assiette est supérieure à 1 million d'euros et pour lesquels le montant d'aides sollicité est inférieur à 2 millions d'euros.

Le montant de l'aide attribuée aux porteurs de projet s'élèvera entre **500 000 € et 2 millions d'euros**.

Le processus de sélection des projets se déclinera en deux phases :

- dépôt d'une manifestation d'intérêt sous forme d'un dossier de présentation général du projet (AMI) permettant une présélection des projets autorisés à candidater,
- les projets présélectionnés déposeront un dossier complet disponible sur la plateforme.

Calendrier :

- les manifestations d'intérêt peuvent être déposées jusqu'au 28 février 2018,
- audition des porteurs présélectionnés : entre janvier et mars 2018,
- décision de pré-sélection : le 30 mars 2018,
- date limite de dépôt des dossiers complets pour les projets présélectionnés : 31 mai 2018

Plus d'informations sur www.innovationavenir.grandest.fr

Contacts presse :

- **Préfecture de la région Grand Est** : Constance Stoyanov - constance.stoyanov@grand-est.gouv.fr - 03 88 21 64 49 - 06 75 85 22 15
- **Région Grand Est** : Gaëlle Tortil-Texier – presse@grandest.fr / gaelle.tortil-texier@grandest.fr - 03 88 15 69 84 - 06 78 79 93 36
- **Bpifrance** : Nathalie Police – nathalie.police@bpifrance.fr / 01 41 79 95 26



ANNEXE

En 2016, le Président de la République a annoncé un investissement de **10 milliards d'euros pour la mise en œuvre du Programme Investissements d'Avenir (PIA3)**, afin de soutenir davantage l'enseignement supérieur et la recherche, la valorisation de la recherche et la modernisation des entreprises dans **une démarche d'excellence, d'innovation et de coopération**. Ce financement s'ajoute aux **47 milliards d'euros** des deux premiers Programmes d'Investissements d'Avenir (soit **35 milliards d'euros** pour le PIA1 et **12 milliards d'euros** pour le PIA2).

L'État consacre **500 millions d'euros de la dotation** nationale au volet régionalisé du PIA 3, dont **250 millions d'euros** sous forme de subventions et **250 millions d'euros** sous forme d'investissements en fonds propres.

La Région Grand Est réaffirme sa volonté et son engagement vis-à-vis du monde de l'enseignement supérieur, de la recherche, des entreprises et du numérique. Ses démarches ambitieuses en matière d'innovation et ses préoccupations pour les enjeux de compétitivité de ses entreprises font du Grand Est un partenaire naturel du PIA.

La Région a placé au cœur de ses objectifs, la compétitivité de ses entreprises. Ses politiques en la matière reposent sur trois leviers :

- encourager l'émergence de projets innovants d'entreprise en facilitant le transfert de la recherche aux entreprises et en confortant la recherche,
- faciliter le financement des projets,
- être soi-même un territoire innovant, attractif et stimulant pour les entreprises.